

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 22 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de Madame Duval Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/05/2018

Présents : 11

Maryse Duval, Ginette Lannel, Denis Decaux, Bruno Biard, Charles-Henri Ricard, Joël Donne, Fabienne Dessaux, François Durieu, Christine Dieutre, Michel Lahaye, Séverine Ricius.

Absents/excusés : 03

Alain Goubert, Etienne Lurois, Philippe Duval (qui a donné pouvoir à Ginette Lannel)

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : Michel Lahaye

Le compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2018 a été lu et approuvé.

Un rendez-vous a été fixé à 20 heures pour la visite des logements communaux aux « Acacias ».

### DÉLIBÉRATION du 22/05/2018 - N°25

#### CONVENTION AVEC LE SIVOS DE LA BÉTHUNE

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Madame le Maire à signer la Convention de reversement aux communes, fixant les rôles et contributions de chacune des parties avec le Sivos de la Béthune, pour les années 2017 et 2018 et suivantes.*

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉLIBÉRATION du 22/05/2018 - N°26

#### Taxe d'Aménagement sur le territoire de la commune de Saint-Saire

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants :

Le conseil municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2% sans aucune exonération.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans.

Toutefois le taux et les exonérations éventuelles pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉLIBÉRATION du 22/05/2018 - N°27

#### LOGEMENTS DES ACACIAS

Suite à la visite des logements aux « Acacias », il est constaté que les locaux demandent des travaux pour une remise en état

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, propose de :*

- faire une évaluation de la valeur de l'immeuble par France Domaine et/ou un cabinet immobilier
- de demander des devis pour estimer le prix d'une remise en état des locaux qui seraient à remettre en location.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 22 MAI 2018


  
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'AGENT D'ENTRETIEN

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat à durée déterminée de l'agent d'entretien prend fin au 31 mai 2018 et qu'elle le renouvelle pour 1 an à partir du 1<sup>er</sup> juin 2018.

Il n'y a pas d'opposition



## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Sivos
  - Décès de notre doyenne Madame DELBOULLE Frankline.
  - Logement de la poste : le locataire actuel nous informe d'un prochain départ
  - Problème de voisinage : aboiement des chiens
  - Commune Nouvelle : réunion publique à Saint-Saire le mercredi 23 mai 218 à 20h30
  - Envoi d'une lettre recommandée à la commission de surendettement d'anciens locataires pour contestation de la décision
  - Fauchage à prévoir
  - Prévoir un panneau « interdiction de stationner » à l'endroit des vidanges de camping-car au Quai Gourmand.
- 

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.